

**DIRECTION DU REAMENAGEMENT DES HALLES**

2 rue Jean Lantier

75001 Paris

## **REAMENAGEMENT DU QUARTIER DES HALLES DE PARIS**

-

# Comité de suivi des travaux

-

**Séance du 26 mars 2012**

**Relevé de décisions**

### **Participants :**

Elisabeth BOURGUINAT - Secrétaire de l'association Accomplir

Jean REDEUIL – Vice-président de la Bagagerie

Jacques CHAVONNET - Président de l'association de défense des riverains Châtelet Les Halles

André LABORDE – Ex-Membre actif de la concertation

Emile SEBBAG – Président du GIE des commerçants du Forum des Halles

Joëlle ASSIMON – RATP, Communication

Eric DOBLER - Directeur financier de l'hôtel Novotel Paris Les Halles

Michèle HAEGY – Mairie du 1<sup>er</sup> arrt, Adjointe chargée de l'Urbanisme, de la Voirie et des Déplacements

Michel RIOS – Société SEMAPHORES, assistant à la Sem sur le Développement Durable

Dominique HUCHER – SemPariSeine, Directeur du projet de réaménagement du quartier des Halles

Geoffrey ALBIN – SemPariSeine, Chargé de mission Coordination

Lionel BOUZIDI – SemPariSeine, Chargé de mission Communication

### **Excusés :**

Emmanuel COCHER – Paroisse Saint-Eustache

Georges-Etienne JOJOT – Directeur du restaurant « Le Louchebem »

Alexandre MAHFOUZ – Président du collectif Beaubourg les Halles

## 1) Bilan annuel 2011 du respect de la charte chantier

M. Chavonnet souhaite faire le point sur certains engagements prévus dans la charte. Les réponses suivantes sont apportées :

- Pilotage global de la cité de chantier : Dans le cadre de son marché de Coordination générale, la société Artelia assure, d'une part, le pilotage global des travaux en lien avec les pilotes de chaque projet afin de maîtriser les interférences entre chantiers ainsi que le délai global de l'opération et, d'autre part, l'organisation de l'ensemble de la logistique du chantier, via un logiciel centralisant les besoins de tous les chantiers. Ce dispositif, auquel s'ajoute l'utilisation d'une aire déportée près du Louvre, permet de gérer précisément les flux de camions arrivant et sortant de la cité de chantier et d'éviter des files de camions stationnant aux abords immédiats du site.

- Suivi régulier des engagements de la charte : la Sem et la société Sémaphores font un point mensuel avec les référents de chacune des entreprises et maîtrises d'œuvre afin de pointer le respect des objectifs de la charte.

- Entretien des voiries : la Sem collabore avec la Section Territoriale de Voirie pour maintenir en bon état la voirie aux abords du chantier.

- Bruits et vibrations : une station de mesure est en place depuis janvier 2012 sur le toit du bloc sud de la cité de chantier. Trois autres stations viendront compléter le dispositif tout autour du site courant avril. La RATP plantera une station de mesure sur la façade de l'Hôtel Novotel, côté place Marguerite de Navarre. D'autres stations seront enfin implantées dans les zones du Forum en chantier. M. Sebbag souhaite que les résultats de ces mesures soient mis à dispositions des commerçants, ceux-ci étant parfois alertés par certains de leurs salariés inquiets de leurs conditions de travail.

- Qualité de l'air ambiant : provisoirement déplacée pour permettre la réalisation des travaux, la station AirParif, anciennement implantée dans le jardin, sera replacée dans l'extension du futur jardin près de l'actuelle trémie rue Coquillère, dans un édicule qui abritera également un monte-charge desservant la piscine et le cinéma UGC. Ce type de station mesure le taux de pollution de l'air aux particules, à l'ozone, etc. Concernant le chantier, des mesures de qualité de l'air sont faites localement lors de travaux en intérieur (Forum, voiries souterraines) et des moyens préventifs sont mis en œuvre (filtres) pour permettre aux ouvriers de travailler en toute sécurité. M. Chavonnet souhaite que les mesures faites soient communiquées. M. Hucher répond que de telles mesures sont adaptées à proximité immédiate des travaux dans des espaces confinés, mais ne peuvent donner d'indication fiable sur la qualité de l'air en surface, qui reste celle du voisinage d'un chantier classique.

- Plages horaires des travaux : il est confirmé par la RATP que le créneau 7h-22h n'est valable que pour les travaux réalisés en sous-sol.

Il est précisé que des pénalités de 500 euros sont appliquées aux entreprises en cas de non respect de la charte, ce qui est manifestement dissuasif : les démarrages de chantier avant l'heure autorisée ont cessé très vite, et seules des infractions très ponctuelles sont maintenant constatées.

Le document « Bilan annuel 2011 du suivi des engagements de la Charte » est discuté en séance.

Les membres du comité approuvent l'évaluation globalement positive faite pour les quatre chantiers majeurs de 2011 : construction de la cité de chantier, démolition des pavillons Willerval, travaux des voiries souterraines, construction de l'aire de jeux des 7-12 ans.

M. Chavonnet souligne que le chantier de démolition des pavillons Willerval a été particulièrement bruyant et difficilement supportable par les riverains. Il remarque cependant que la communication précise et constante de la Sem a au moins permis de prévenir à temps les riverains des interventions majeures et des nuisances associées.

M. Dobler regrette que le bruit des travaux réalisés en 2011 sur la place Marguerite de Navarre ait été gênant mais apprécie la coopération et la réactivité de la Sem.

Mme Haegy apprécie la bonne tenue des abords du chantier. Cependant, elle regrette vivement que la Mairie du 1<sup>er</sup> ait été quasiment mise devant le fait accompli de l'abattage des arbres du jardin, alors qu'elle avait eu une réunion, sur place la veille, au sujet de l'emprise Bourse de Commerce.

M. Laborde souligne la tenue remarquable des abords du chantier, même s'il regrette les émanations de poussières qui ont parfois gêné les usagers du site, notamment sur les terrasses des cafés et restaurants.

Mme Bourguinat partage l'évaluation globalement bonne du respect des objectifs de la charte mais conteste vivement la phrase portant sur la traversée nord-sud : « la traversée nord-sud du jardin n'a pu être assurée qu'à compter de septembre 2011 du fait du retard pris dans le chantier à cause de l'annulation du permis de démolir du jardin ». Elle rappelle que dès février 2010, la SemPariSeine avait diffusé des plans du chantier à l'horizon de mi-2010 et de mi-2011, et que la traversée nord-sud ne figurait que sur les plans de mi-2011, ce qui prouve que la SemPariSeine était en réalité dans l'incapacité de respecter la promesse de l'Hôtel de Ville selon laquelle la traversée nord-sud serait assurée à tout moment du chantier. Au lieu de patienter deux mois jusqu'à l'obtention d'un nouveau permis de démolir, la SemPariSeine a décidé de modifier complètement l'organisation du chantier, ce qui l'a mise dans l'impossibilité d'assurer la traversée nord-sud avant septembre 2011. Elle a pris prétexte du recours de l'association Accomplir pour essayer de lui imputer la responsabilité de ce retard. Mais un retard de deux mois occasionné par un recours ne saurait justifier le décalage de plus d'un an de l'ouverture de cette traversée. Elle en conclut que la Ville et la Sem prennent prétexte de ce recours pour rejeter la responsabilité du retard sur l'association Accomplir. Pour ne pas relancer cette polémique dans laquelle la Ville serait forcément perdante selon elle, Mme Bourguinat propose de supprimer la deuxième partie de la phrase "... du fait du retard pris dans le chantier à cause de l'annulation du permis de démolir du jardin ". M. Hucher maintient cependant cette affirmation et indique que la rédaction sur ce point ne sera pas modifiée.

Mme Bourguinat demande qu'une version plus lisible du bilan annuel soit éditée afin de permettre une diffusion large de l'information aux riverains. La Sem reprendra la mise en forme du texte présenté sous forme de tableau, pour une lecture aisée sous un format A4. Le document final sera mis en ligne sur le site internet du projet.

## **2) Interventions RATP**

Des riverains remarquent ces derniers temps une activité importante d'équipes de la RATP intervenant notamment la nuit. Mme Assimon précise que ces interventions ne sont pas liées à l'opération des Halles mais à une activité d'exploitation et de maintenance toujours importante sur le site. Elle précise que les travaux de la RATP sur le futur accès place Marguerite de Navarre démarreront début 2013.

Les membres du comité demandent à Mme Assimon de relayer les plaintes de riverains relatives au problème récurrent du stationnement sauvage des véhicules de service de la RATP dans le quartier piéton.

## **3) Nuisances sonores et vibratoires occasionnées rues Rambuteau et Montorgueil**

Mme Bourguinat demande pourquoi la RATP refuse de réaliser des mesures acoustiques et vibratoires chez des riverains se plaignant d'une augmentation très sensible ces derniers mois des vibrations dans leur immeuble.

Mme Assimon informe qu'une réponse sera faite par écrit mais informe que deux anomalies ont déjà été constatées pouvant expliquer ce phénomène : défaillance d'un joint de dilatation et usure d'un rail du RER D, ce dernier point étant probablement le principal responsable des nuisances. La réparation nécessitant des moyens matériels très particuliers dont l'utilisation doit être programmée très à l'avance, une intervention est envisagée pour septembre 2012. Mme Haegy précise que le Maire du 1<sup>er</sup> est intervenu auprès de la RATP au sujet de ces désordres. A la demande des membres du comité, Mme Assimon étudiera la possibilité d'avancer cette réparation manifestement urgente.

## **4) Fresque en façade du bungalow de la Bagagerie et sur une partie de la palissade**

Mme Bourguinat soumet l'idée de faire réaliser, par les usagers de la Bagagerie, une fresque qui sera collée sur le bungalow de la Bagagerie et une partie de la palissade. M. Hucher donne un accord de principe ; Mme Bourguinat se rapprochera de M. Bouzidi pour préciser le projet.

## **5) Exposition photo sur la palissade à l'occasion du tricentenaire de J.-J. Rousseau**

Mme Bourguinat soumet également l'idée d'afficher sur la palissade les photos d'une vingtaine de planches témoignant du travail de J.-J. Rousseau dans le domaine de la botanique. Ce projet sera précisé avec la Sem.

## **6) Aires de jeux – Date d'ouverture et mode de fonctionnement**

M. Hucher informe que le calendrier actuel de l'aire de jeux des 7-12 ans prévoit une ouverture courant deuxième quinzaine d'avril. Il est très probable en revanche que l'aire de jeux des petits soit ouverte dès le début des vacances scolaires.

La Sem se renseignera auprès de la DEVE pour préciser les modalités de fonctionnement de ces aires.

Ainsi, le quart sud-ouest du jardin sera dans sa configuration (quasi-)définitive à fin avril 2012. Le quart nord-ouest sera quant à lui ouvert, en une fois, fin 2013.

### **7) Déplacement de la sculpture « L'Écoute »**

Cette opération, réalisée sous le contrôle de la DAC, sera réalisée en décembre 2012 et sera filmée.

### **8) Serres tropicales**

Les réponses suivantes sont apportées aux questions de Mme Bourguinat :

- à quel moment vont-elles être supprimées ?

Le planning des travaux du jardin prévoit que les travaux de démolition des verrières actuelles au dessus de la serre tropicale et de construction des nouvelles verrières commencent en octobre 2012 pour s'achever au printemps 2013. Les façades de la serre, côté piscine comme côté rue intérieure, ne seront pas modifiées.

- est-il prévu de récupérer les plantes pour les mettre ailleurs ou juste de les mettre à la poubelle ?

Il est prévu que la direction des espaces verts transfère environ la moitié des plantes vers d'autres serres municipales avant les travaux de démolition des verrières ; l'autre moitié des plantes, techniquement non replantables ailleurs, sera détruite.

- les projets d'aire de jeu et notamment de mur d'escalade pour les ados au niveau de ces serres ont-ils été complètement abandonnés ou non ?

La Ville est toujours en cours de réflexion pour définir la reconversion des volumes de la serre en équipement public.

- dans l'affirmative, qu'est-il prévu au niveau des serres à partir du moment où la surface sera démolie ?

Les travaux qui se dérouleront d'octobre 2012 au printemps 2013 incluent des réservations pour la sécurité incendie et la ventilation du futur équipement public (gainés et bouches de ventilation/désenfumage, local technique de ventilation/désenfumage) ; les travaux qui resteront à réaliser seront des travaux d'aménagement intérieurs de la « boîte » de la serre.

Il semble par ailleurs qu'un "conseil de la Jeunesse" se soit réuni pour réfléchir à cette question. Si c'est effectivement le cas, Mme Bourguinat signale que les membres du comité n'ont pas été prévenus de cette réunion ni de son résultat, et demande si une concertation ne pourrait pas s'ouvrir sur cette question qui était restée en suspens suite à l'échec de l'appel d'offre. La Sem répond qu'une telle concertation n'est pas envisagée.

### **9) Installation de toilettes provisoires autour du jardin**

M. Hucher présente un dossier illustrant un projet d'implantation à l'échelle du quartier, ainsi qu'une proposition de différentes solutions d'implantation autour du bâtiment de l'hôtel Novotel. Les membres du comité sont invités à réagir sur ces éléments. La Sem diffusera un fond de plan exploitable ainsi que des images du modèle de sanitaire envisagé.

### **10) Œuvres d'art déposées**

Les œuvres d'art ci-dessous, implantées auparavant sur le site, sont actuellement conservées dans les entrepôts de la Ville prévus pour les œuvres d'art (les auteurs et emplacement d'origine sont indiqués entre parenthèse) :

- Les Touristes et le Patineur (Elisabeth Buffoli – escaliers à l'angle des rues Rambuteau/Lescot)

- L'Instant Rond (Patrice Tabart – jardin)

- Viz-It-Or (Barry Flanagan – rue Berger)

- Pas au-delà de l'Horizon (Ivan Messac – place M. Quentin)

- Vague solaire – Monolithe (Henri De Miller – pl. R. Cassin).

- Eléphants et Rhinocéros (époux Lalanne – ancienne aire de jeux). Il est précisé que les deux éléphants seront installés à l'entrée de la Ménagerie du Jardin des Plantes. Les 2 rhinocéros seront installés dans le parc municipal « Les Jardins d'Eole », situé dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement.

Des membres du comité souhaitent également savoir si des œuvres d'art seront implantées dans le futur projet. La Sem répond que ce sujet n'est pas suffisamment avancé à ce stade.

### **11) Informations sur les équipements publics de la Canopée**

La Sem prépare pour l'été 2012 une plaquette de présentation du futur conservatoire, qui sera disponible au conservatoire actuel du quartier. Une autre plaquette, prévue pour fin 2012, portera sur la future Maison des Pratiques Artistiques Amateurs.

D'autres plaquettes seront probablement éditées courant 2013 pour présenter les autres équipements publics de la Canopée.

### **12) Réalisation des diagnostics amiante**

Sur demande de M. Chavonnet, M. Hucher rappelle la démarche adoptée pour la réalisation des diagnostics de présence d'amiante dans les zones en travaux.

Une première campagne de repérage faite à partir de 2007 n'avait pas pu conclure quant à la présence d'amiante pour une part importante des espaces concernés par les travaux, la configuration de ces derniers (faux-plafonds, habillages, etc.) empêchant le diagnostic visuel.

La campagne de diagnostic actuelle, confiée aux laboratoires Bio-Goujard, obéit à une logique différente puisque les diagnostics se font au fur et à mesure de la libération des emprises de travaux, ce qui permet la dépose d'éléments gênants et donc une efficacité accrue du diagnostic.

### **13) Diffusion et mise en ligne des comptes-rendus des comités de suivi**

Il est convenu le fonctionnement suivant : 1) la Sem diffuse un projet de compte-rendu aux membres du comité ; 2) les membres envoient leurs observations éventuelles dans les 7 jours suivant cette diffusion, le projet de compte-rendu étant réputé approuvé par les membres du comité n'ayant pas fait de remarques dans ce délai ; 3) la Sem diffuse le compte-rendu définitif aux membres du comité et procède simultanément à sa mise en ligne sur le site internet de l'opération.

### **14) Concertation sur le projet**

M. Chavonnet souhaite que la question de la poursuite de la concertation soit à nouveau considérée par la Sem et la Ville. Il rappelle en effet que, lors de l'enquête publique, cette question avait été posée et que la Ville avait donné la réponse suivante : « Le dispositif de concertation actuellement en place, avec le garant de la concertation, le bureau de la concertation, les groupes de travail thématiques et les réunions plénières, devrait se poursuivre pendant la période des travaux. [...] La Ville a chargé son mandataire, la SemPariSeine, de lui proposer les modalités pratiques de ce dispositif etc. ».

M. Chavonnet demande donc que cet engagement soit tenu.

### **15) Divers**

M. Hucher informe que des bungalows supplémentaires seront prochainement installés sur la cité de chantier : 18 bungalows (sur 3 étages) implantés sur le giratoire au nord de la cité de chantier, affectés à Vinci, et 1 bungalow de contrôle d'accès à la frontière entre la cité de chantier et le chantier de l'ancien forum.

M. Hucher confirme qu'une fois que les travaux de démolition des pavillons Willerval seront achevés, le cheminement des camions de chantier se fera exclusivement par la cité de chantier (entrée par la rue Pont-Neuf, sortie à l'ouest de la rue Berger) ; les camions, sauf cas exceptionnels, n'emprunteront plus le quartier piéton.

M. Laborde suggère que le « tube » Lescot et le tunnel y accédant en surface soient traités dans une esthétique et un éclairage qui donnent une continuité visuelle à ces espaces. La Sem en étudiera la faisabilité.

L'appel d'offres pour la réalisation du « petit » belvédère est en cours. La réalisation est prévue pour fin juillet.

M. Chavonnet informe qu'un vœu a été formulé par le conseil de quartier à l'attention de Mme Hidalgo pour qu'un manège soit installé rapidement dans le quartier, l'emplacement le plus approprié semblant être la place J. du Bellay.

M. Chavonnet signale l'insuffisance de l'éclairage à la sortie du Forum porte Saint-Eustache. La Sem examinera ce point.

M. Bouzidi informe qu'il n'est pas envisageable de déplacer l'exposition des photos de la palissade, celles-ci étant collées et la palissade devant être démontée.

Mme Haegy fait remarquer la grande quantité de débris visibles aux abords de certains tronçons de la voirie souterraine fermés à la circulation. M. Hucher informe que la Sem fera poser des clôtures suffisamment efficaces pour éviter les intrusions et transmettra aux services concernés.

L'éclairage de l'allée nord-sud a été rétabli et des poubelles mises en place.

Les caméras de surveillance du chantier seront opérationnelles à partir du 2 avril. Une caméra couvrira l'entrée de la Bagagerie ; son orientation pourra être ajustée si nécessaire.

Un chien de la société de gardiennage, laissé seul et sans muselière, a aboyé longtemps dans la matinée du samedi 24 mars. La Police n'ayant trouvé personne sur place, des membres de la Bagagerie ont demandé aux agents de la porte Pont-Neuf d'intervenir, ce qui a été fait. M. Hucher informe qu'il s'agissait d'un chien très agressif que son maître a eu le tort de laisser seul pour aller faire le point avec un responsable du chantier ; ils ont été exclus du chantier.

-

**Le prochain comité aura lieu le 19 avril à 17h au Local d'information du public**